

PRIX DE LA RECHERCHE

- Le Comité Scientifique décerne, tous les deux ans, un prix de la Recherche qui consacre un travail de *recherche*, mené par toute université, membre de l'UFUTA et présenté en temps et en heure (*selon les modalités définies au règlement*) au jury du Comité Scientifique.
- Ce prix récompense le travail de *Recherche* original, sur *un thème LIBRE*, accompli dans nos Universités UTA-UIA-UTL d'une manière collective ou individuelle, ayant donné (ou pouvant donner) lieu à une publication de rang universitaire.

Formalités :

- Un courrier d'appel à concourir au *Prix de la Recherche*, émanant des Instances de l'UFUTA, sera envoyé à chaque université courant décembre.
- Une lettre de rappel sera envoyée par ces mêmes Instances courant janvier
- Les candidatures et les publications (document en 4 exemplaires, acquis définitivement à l'UFUTA) devront parvenir avant la date fixée par le Comité Scientifique, généralement avant la fin février de l'année du Prix.
- Les résultats des délibérations des membres du jury seront communiqués lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'UFUTA.